

**Le Mouvement ETHIC propose à toutes les entreprises d'adopter ce courrier de prévention pour harcèlement ou abus de position dominante qui sera remis au moment de la signature du contrat de travail (et qui peut également être un ajout au règlement intérieur ou une circulaire affichée.)**

A l'attention de l'ensemble des collaborateurs  
*Nom de l'entreprise.....*

Cher collaborateur, Chère collaboratrice,

Personne ne peut échapper à la sensibilisation qui est faite autour du harcèlement sexuel ou moral. Même si on peut s'interroger sur les excès médiatiques de cette communication, cela concerne chacun d'entre nous.

Au même titre que d'autres, l'entreprise peut être un lieu de harcèlement sexuel ou moral envers les femmes... et les hommes.

J'ai bien sûr la conviction, comme la plupart d'entre vous, que « notre » entreprise échappe à ce phénomène !

Pour autant, il s'avère nécessaire de rappeler que :

- 1) Tout salarié qui subit une pression « anormale » doit pouvoir se confier sans crainte à ses collègues et aux personnes compétentes de l'entreprise.
- 2) Chacun doit être attentif et responsable face à un incident qui l'alerterait...

Sachez que notre entreprise s'engage fermement à lutter contre toutes ces dérives et aucune rétorsion de quelque nature que ce soit ne s'exercera sur celui ou celle qui s'estime victime.

Je vous demande de considérer que vous êtes respectivement concerné en tant qu'acteur de la vie de notre entreprise.

Merci de votre collaboration quotidienne et de votre fidélité que j'apprécie.

Le salarié

Le Président